

**Plan d'action de Yokohama
2013-2017
I. Stimuler la croissance économique**

1. Vue d'ensemble du premier pilier

Malgré le ralentissement de l'économie mondiale, l'Afrique subsaharienne a continué d'afficher une croissance robuste qui a frisé les 5 % en 2013 et devrait atteindre 5,5 % en 2015. Néanmoins, face à la grande pauvreté et aux profondes inégalités qui subsistent dans de nombreux pays, il faut en faire davantage pour réduire la pauvreté et améliorer les perspectives économiques, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. C'est pourquoi la promotion de la croissance économique est l'une des trois priorités du processus de la TICAD et du Plan d'action de Yokohama. Les résultats visés dans ce domaine sont les suivants : a) accroître la part du commerce intra-africain dans les échanges ; b) améliorer le climat des affaires dans les pays africains ; et c) accroître le volume des exportations africaines. Le commerce intra-africain ne représente encore que 12 % environ du commerce global des pays d'Afrique et il existe un énorme potentiel d'expansion, notamment dans le secteur des aliments de base et des services. Les pays africains continuent d'améliorer le climat des affaires. En 2012-2013, le rythme des réformes favorables aux entreprises a été trois fois plus élevé en Afrique que dans les pays industrialisés. Les trois pays les plus réformateurs du monde se trouvent en Afrique : le Rwanda, le Burundi et la Côte d'Ivoire. Néanmoins, bien que les exportations de produits de base africains demeurent solides, la base d'exportation n'est encore pas assez diversifiée.

2. État de la mise en œuvre par l'Afrique et les partenaires

1) Efforts déployés par l'Afrique

- a) Pour renforcer la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration (PMI) et de la zone de libre-échange continentale (ZLEC), la Commission de l'Union africaine collabore avec les communautés économiques régionales et les pays africains pour approfondir l'intégration et le commerce régionaux, améliorer les moyens statistiques et harmoniser les statistiques, produire des publications annuelles sur l'investissement, les comptes sociaux et les statistiques ; et mettre en place sur le continent les institutions financières prévues par l'Union africaine.
- b) Le renforcement des PME, l'élargissement de l'accès aux marchés et la participation aux chaînes de valeur mondiales sont trois domaines prioritaires. Parmi les efforts déployés, on peut citer notamment l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Afrique ; l'élaboration et la mise en œuvre du Code d'investissement panafricain (CIPA) ; la formation et le renforcement des compétences ; la promotion des normes internationales et la diffusion des pratiques exemplaires ; l'aide au financement des investissements ; la création d'un cadre réglementaire favorable aux partenariats public-privé ; l'établissement de liens entre les organismes d'investissement africains et japonais ; et l'assistance aux collectivités locales et aux PME pour l'exploitation des ressources naturelles.
- c) La Commission de l'Union africaine s'emploie à développer les services d'intermédiation financière par les moyens suivants : appui au secteur de la microfinance ; élargissement

des marchés financiers ; mise en place d'instruments financiers innovants ; et lancement de l'initiative de l'entrepreneuriat pour les Africaines.

- d) Élargissement des perspectives économiques des femmes : adoption de lois ; formation des femmes entrepreneurs pour développer leurs compétences ; et élargissement des possibilités de création d'entreprises par des femmes. En s'attaquant aux problèmes liés à la discrimination sexiste, ces mesures favorisent l'autonomisation économique des femmes.
- e) Dans le domaine de la facilitation du commerce et de l'amélioration du climat des affaires, les activités menées comprennent notamment le renforcement des capacités dans les domaines de l'administration douanière, de la politique industrielle et du commerce ; la fourniture d'un appui technique au commerce ; la libéralisation du commerce des services ; la création de centres d'échange d'informations commerciales ; la promotion de l'intégrité et la lutte contre la corruption ; la création de centres pour le développement et la diffusion des compétences industrielles, le transfert de technologie et la promotion de l'innovation ; et la prise en compte systématique du commerce intra-africain dans les stratégies nationales de développement.
- f) Les initiatives continentales adoptées par l'Union africaine permettent de mener une action concertée et renforcée dans le cadre unifié du processus de la TICAD.

2) Activités/Initiatives des partenaires

- a) Les partenaires ont lancé de nombreuses initiatives pour appuyer les efforts de l'Afrique, parmi lesquelles : amélioration de l'intégration et du commerce régionaux grâce au renforcement des capacités, notamment dans le domaine douanier ; facilitation des échanges pour supprimer les barrières commerciales ; et postes frontières à guichet unique.
- b) Pour promouvoir l'investissement et améliorer la compétitivité, les partenaires aident les gouvernements africains à harmoniser leurs politiques et processus ; à mettre en place des réformes pour améliorer le climat des affaires ; à intensifier l'industrialisation ; et à adopter une approche axée sur la chaîne de valeur.
- c) En reconnaissant l'importance d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, les partenaires contribuent à la mise en valeur durable des ressources naturelles en aidant à prendre des mesures d'amélioration de la transparence et de renforcement des capacités des gouvernements et des institutions, notamment le Centre africain pour le développement des ressources minérales.
- d) Les partenaires fournissent une assistance telle que les prêts non souverains et l'assistance technique au développement du secteur privé, notamment : élargissement de l'accès au crédit, à la technologie et aux programmes de renforcement des compétences dans le domaine technique et de la gestion d'entreprise ; et promotion des missions commerciales et financières. Les PME reçoivent une attention particulière, surtout celles dirigées par des femmes, tandis que les jeunes entrepreneurs bénéficient de programmes de formation et d'une assistance. Le Gouvernement japonais a lancé l'initiative « Initiative d'éducation des affaires africaines pour les jeunes » (African Business Education Initiative for Youth – ou Initiative ABE) pour promouvoir le secteur privé.
- e) Les partenaires aident à créer de nouveaux débouchés pour les produits africains, notamment dans le cadre des procédures d'adhésion à l'OMC, des initiatives d'aide à la facilitation du commerce et des salons professionnels spécialisés.
- f) Le renforcement des capacités est l'une des priorités des initiatives menées par les partenaires pour promouvoir la croissance économique. Parmi les mesures prises dans ce domaine, on peut citer notamment les formations ciblées ; le partage des savoirs ; la

coopération Sud-Sud et triangulaire ; et le renforcement des institutions, par le biais, par exemple, du programme KAIZEN (amélioration de la qualité et de la productivité). Le renforcement des capacités est soutenu en tant qu'activité à part entière et dans le cadre d'autres activités. Une attention particulière est accordée au renforcement des capacités des femmes et des jeunes, compte tenu de leurs besoins spécifiques.

3. Principales conclusions, lacunes à combler et mesures à prendre

- 1) Le matrice de mise en oeuvre fait apparaître une synergie étroite entre les efforts déployés par l'Afrique et l'appui fourni par les partenaires de développement.
- 2) Tous les domaines d'activité prévus dans le Plan d'action de Yokohama pour stimuler la croissance économique font l'objet d'initiatives spécifiques mises en oeuvre par les partenaires en collaboration avec les pays et les institutions d'Afrique.
- 3) En règle générale, le mécanisme de suivi de la TICAD servira à rendre compte de la mise en oeuvre du Plan d'action, mais il sera complété dans certains cas par des instruments spécifiques de suivi et d'évaluation et des rapports d'avancement annuels.
- 4) Étant donné qu'un certain nombre de partenaires fournissent un appui dans chaque domaine d'activité, il sera important d'assurer la complémentarité et de réduire les doubles emplois.

Plan d'action de Yokohama 2013-2017

II. Accélérer le développement des infrastructures et le renforcement des capacités

1. Vue d'ensemble du deuxième pilier

Le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) vise à faciliter l'accélération du développement des infrastructures et du renforcement des capacités sur le continent. Les résultats visés dans ce domaine sont les suivants : a) accroissement du volume des investissements dans le développement des infrastructures ; b) promotion de la recherche scientifique et des transferts de technologies ; et c) augmentation du nombre de diplômés universitaires et de stagiaires de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP). Face à l'insuffisance et au coût des infrastructures en Afrique, qui atteignent un niveau inégalé dans le monde en développement, il est essentiel de combler le retard du continent dans ce domaine pour soutenir sa croissance et son développement. Près de 600 millions d'Africains n'ont toujours pas accès aux sources d'électricité modernes. Bien que les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement reconnaissent de plus en plus l'importance de la science et de la technologie, seulement 25 % en moyenne des étudiants universitaires en Afrique sont inscrits dans les filières STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). Les femmes y sont tout particulièrement sous-représentées. En outre, il existe peu de passerelles entre la recherche et le monde des affaires dans la plupart des pays africains.

2. État de la mise en œuvre par l'Afrique et les partenaires

(1) Efforts déployés par l'Afrique

- (a) Les pays et les institutions africains ont lancé des initiatives régionales et continentales pour accélérer le développement des infrastructures et le renforcement des capacités, notamment l'adoption d'un plan d'action prioritaire dans le cadre du PIDA (Programme de développement des infrastructures en Afrique) et la définition de structures de gouvernance pour l'IAIDA (Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique).
- (b) Les pays et les institutions africains ont pris des mesures pour promouvoir le développement des infrastructures matérielles, la participation du secteur privé et la création de nouveaux partenariats public-privé (PPP) en comblant les lacunes dans les infrastructures des technologies de l'information et des communications, des transports et de l'énergie ; en promouvant et adoptant des politiques, des stratégies et des réglementations communes pour le secteur des transports, y compris transports maritimes ; en adoptant et mettant en œuvre des politiques et des cadres stratégiques visant à élargir l'accès à l'énergie moderne et aux services ; et en accélérant le développement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et non polluantes.

(2) Activités/Initiatives des partenaires

- (a) Le développement des infrastructures matérielles, la participation du secteur privé et la création de nouveaux PPP sont des priorités pour de nombreux partenaires qui financent la production et le transport d'électricité, l'amélioration de la connexité téléinformatique et la

création de ports et de couloirs de transport. À ces investissements dans les infrastructures matérielles viennent s'ajouter l'élaboration de schémas-directeurs stratégiques et l'appui fourni au transfert de technologies et de compétences ; le partage des connaissances ; l'harmonisation des politiques et processus ; et le renforcement des capacités en matière de création et de gestion de PPP.

- (b) Les partenaires soutiennent également le développement urbain durable à différents niveaux : aide aux municipalités ; gestion des actifs à long terme ; gouvernance urbaine ; prestation de services aux populations mal desservies ; et appui en faveur des échanges de connaissances Sud-Sud.
- (c) Plusieurs partenaires fournissent également une assistance dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'accent étant mis sur la science et l'ingénierie, afin de promouvoir l'innovation et la compétitivité. Un appui direct est fourni aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux centres régionaux d'excellence.
- (d) Les partenaires soutiennent des initiatives visant à élargir la base de compétences professionnelles, notamment : renforcement des investissements dans l'ETFP pour créer les compétences recherchées sur le marché de l'emploi ; participation du secteur privé à l'offre de formations techniques ; et multiplication des programmes de formation à l'intention des PME.
- (e) Le renforcement des capacités du secteur public est facilité par des programmes de formation spécialisée destinés aux fonctionnaires ; la mise en place et le financement de programmes de stages et de bourses d'études ; et la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que les échanges d'information.
- (f) Les partenaires aident également à renforcer les institutions et les systèmes afin de promouvoir la science et la technologie sur le continent.
- (g) L'enseignement et l'apprentissage des disciplines « STEM » (science, technologie, ingénierie et mathématiques) sont encouragés par des programmes de bourses d'études, l'appui aux institutions spécialisées, l'élaboration de programmes d'études et la promotion de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur.
- (h) Plusieurs partenaires soutiennent l'emploi des jeunes et la création d'entreprises dans le cadre de diverses initiatives, telles que des programmes de renforcement des capacités axés sur les jeunes, la diffusion de l'information ; la formation technique et l'acquisition de compétences pratiques ; l'aide à l'élaboration de politiques ; et l'appui aux programmes de volontariat.

3. Principales conclusions, lacunes à combler et mesures à prendre

- (1) Les initiatives des partenaires soutiennent les efforts déployés par l'Afrique.
- (2) Tous les domaines d'intervention prévus au titre de l'accélération du développement des infrastructures et du renforcement des capacités bénéficient de l'appui des partenaires, et les initiatives menées dans plusieurs de ces domaines sont complémentaires.
- (3) Il existe des possibilités de développer les partenariats pour maximiser les résultats et de renforcer l'appui en faveur de la coopération Sud-Sud.
- (4) On utilisera dans la plupart des cas le mécanisme de suivi de la TICAD pour rendre compte de la mise en œuvre du Plan d'action.

Plan d'action de Yokohama 2013-2017

III. Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques

1. Vue d'ensemble du troisième pilier

L'agriculture est le moteur de l'activité économique privée en Afrique, et de loin la principale source d'emplois et de moyens de subsistance. C'est pourquoi l'autonomisation des agriculteurs pour en faire des acteurs économiques à part entière est un objectif clé du processus de la TICAD. Les résultats visés par ce volet du Plan d'action de Yokohama sont les suivants : a) atteindre un taux de croissance de 6 % dans le secteur agricole, tel que fixé par le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ; et b) doubler la production de riz d'ici à 2018 par rapport à 2008, dans le cadre de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD). À l'heure actuelle, le taux de croissance annuel atteint à peine 4 % dans le secteur agricole de l'Afrique. Quarante pays africains participent au PDDAA, 37 ont signé le pacte du Programme et 30 ont établi des plans nationaux d'investissement agricole. Par ailleurs, les communautés économiques régionales mettent actuellement sur pied des plans régionaux d'investissement. La CARD fournit un appui à 23 pays pour accroître la production rizicole et adopter des technologies nouvelles. La production agricole doit augmenter considérablement pour répondre à la demande. Les besoins alimentaires augmentent plus rapidement en Afrique que dans toute autre région du monde et devraient doubler d'ici à 2020, avec une forte concentration dans les villes. Selon les estimations, le marché du riz en Afrique devrait se chiffrer à 8 milliards de dollars d'ici à 2025, alors que les rendements des cultures de base en Afrique sont deux à trois fois moins élevés qu'ils pourraient l'être, et très inférieurs aux rendements des concurrents internationaux. L'accroissement de la production agricole et l'autonomisation des agriculteurs nécessitent également l'amélioration des infrastructures rurales, en particulier les routes de desserte qui facilitent l'accès des agriculteurs aux marchés.

2. État de la mise en œuvre par l'Afrique et les partenaires

1) *Efforts déployés par l'Afrique*

- a) Les institutions et les pays africains ont lancé des initiatives régionales et continentales, principalement le PDDAA, pour accroître la production et la productivité agricoles et améliorer la sécurité alimentaire.
- b) Dans le cadre des projets et initiatives relevant du PDDAA, les pays investissent davantage dans l'agriculture afin d'atteindre un taux de croissance de 6 % dans le secteur agricole et de porter sa part à 10 % du budget national. Ils mettent en œuvre des plans d'action nationaux et tirent parti de la coopération et des complémentarités régionales pour stimuler la croissance, avec l'aide de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et des communautés économiques régionales.
- c) Le PDDAA aide également à promouvoir le développement et le transfert des technologies agricoles afin d'accroître la production et la productivité agricoles, notamment dans les petites exploitations et celle dirigées par des femmes, et pour améliorer les moyens de subsistance des populations rurales.

2) *Activités/Initiatives des partenaires*

- a) Les partenaires soutiennent de diverses initiatives visant à accroître la production et la productivité agricoles dans le cadre du PDDAA, notamment dans les domaines suivants :

formation et fourniture d'intrants; interventions phytosanitaires ; utilisation et gestion des terres et de l'eau ; recherche et innovation ; et accès au crédit. Par ailleurs, ils soutiennent activement l'accroissement de la production rizicole dans le cadre de la CARD en aidant les pays à élaborer des stratégies nationales, en finançant la recherche rizicole et la diffusion des bonnes pratiques, l'irrigation et l'utilisation des technologies nouvelles, en encourageant une approche fondée sur les chaînes de valeur, et en élargissant l'accès au crédit et autres formules de financement.

- b) La promotion de la petite agriculture commerciale est assurée par différents moyens : formation et renforcement des capacités des petits exploitants, en particulier les femmes ; promotion des stratégies d'exportation auprès des petits producteurs ; aide aux groupes d'agriculteurs pour élargir leurs activités rémunératrices ; et aide aux pouvoirs publics pour encourager l'investissement privé dans l'agriculture.
- c) Ces efforts sont complétés par des initiatives visant à promouvoir l'investissement privé responsable qui bénéficie également aux petits exploitants, le secteur agro-industriel et l'accès aux marchés. On peut citer notamment l'appui en faveur des principes pour des investissements agricoles responsables (*Principles for Responsible Agriculture Investment* ou PRAI) ; l'accroissement des investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur agricole et dans le secteur agro-industriel, en particulier en faveur des femmes ; l'aide à l'élaboration de politiques et de plans pour le secteur agricole ; et l'aide fournie à l'appui de l'accroissement du commerce régional des produits alimentaires de base.
- d) Les partenaires mettent également l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et s'emploient à améliorer la résilience des ménages et des collectivités aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Ils fournissent un appui dans les domaines suivants : agriculture climato-intelligente et adoption des techniques et technologies nouvelles ; pastoralisme et aridoculture ; accroissement des investissements dans la nutrition et inclusion de volets nutrition dans les programmes agricoles ; soutien pour l'amélioration des moyens de gestion des catastrophes et d'atténuation de leurs effets ; et accroissement de l'aide en matière de gestion des terres et de l'eau. Les partenaires soutiennent par ailleurs des programmes de protection sociale et de préservation des moyens de subsistance (filets de sécurité et aide alimentaire d'urgence, par exemple) afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- e) Conscients de l'impact que les catastrophes naturelles, les dysfonctionnements du marché et les fluctuations des prix ont sur les agriculteurs et les ménages, les partenaires aident à élargir l'accès des agriculteurs à l'assurance et autres mesures d'atténuation des risques et soutiennent les mécanismes d'adaptation au climat, les régimes d'assurance fondée sur des indices météorologiques et les réformes visant à atténuer les risques.
- f) L'appui aux agricultrices et productrices est une priorité pour plusieurs partenaires, qui fournissent une assistance dans les domaines suivants : prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les projets agricoles ; formation spécialement destinée aux femmes et amélioration de leur accès aux intrants et au crédit ; et renforcement du rôle des femmes dans le secteur agro-industriel. Ces mesures visent à éliminer les obstacles rencontrés par les femmes dans le secteur agricole et agro-industriel.
- g) Sachant que la pêche et l'aquaculture contribuent largement à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire, les partenaires soutiennent le développement d'une aquaculture durable et la gestion des ressources, ainsi que la protection des écosystèmes.

3. Principales conclusions, lacunes à combler et mesures à prendre

- 1) Les partenaires soutiennent les efforts déployés par l'Afrique pour autonomiser les agriculteurs et accroître la production et la productivité agricoles.

- 2) Les partenaires fournissent un appui dans tous les domaines d'activité visant à faire des agriculteurs des acteurs économiques à part entière, mais les infrastructures rurales demandent une plus grande attention.
- 3) La coopération Sud-Sud et triangulaire pourrait être utilisée en complément d'autres initiatives.
- 4) On utilisera dans la plupart des cas le mécanisme de suivi de la TICAD pour rendre compte de la mise en œuvre du Plan d'action.

Plan d'action de Yokohama 2013-2017
IV. Promotion d'une croissance durable et solide

1. Vue d'ensemble du pilier IV

Conscients du grave impact des changements climatiques sur l'ensemble du continent africain, le processus de la TICAD s'attachera à promouvoir une croissance durable et solide en intégrant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Le processus de la TICAD s'engagera également à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la protection de la biodiversité. Dans ce contexte, cinq objectifs ont été fixés dans le Plan d'action de Yokohama 2013-2017 : a) Réduction du déboisement par le biais d'une meilleure gestion des terres et des forêts, b) Augmentation des investissements dans les programmes d'adaptation au changement climatique, c) Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable, d) Augmentation du nombre de personnes formées à la réduction des risques de catastrophes, e) Augmentation du nombre de pays ayant intégré leur stratégie de réduction des risques de catastrophes à leur programme national de développement.

Les données factuelles relevées dans plusieurs pays d'Afrique indiquent que le couvert forestier se réduit et que le déboisement progresse à une vitesse alarmante. Le continent fait face à de nombreux problèmes difficiles à résoudre, tel l'empiètement des communautés africaines sur les régions forestières, liés aux besoins en bois, en moyens d'existence et en terres agricoles. Cet empiètement s'est intensifié récemment et, dans certains pays, les terres forestières ont été cédées à des fins d'investissement. Afin d'atténuer ces difficultés, les pays africains doivent se doter de politiques, de programmes et de mesures de gestion pour une exploitation forestière durable, d'institutions disposant de ressources humaines et financières appropriées et entreprendre une diversification de leur économie de manière à réduire leur dépendance à l'égard des forêts et l'empiètement sur les terres forestières.

S'agissant de l'atténuation du changement climatique, les émissions de CO² des pays africains ne représentent encore qu'une très petite part des émissions mondiales. Les obligations internationales actuelles et futures en matière d'atténuation des effets du changement climatique offrent toutefois des possibilités de s'orienter sur la voie d'un développement « vert », caractérisé par de faibles émissions de carbone, une faible intensité énergétique et des technologies propres. Il est également impératif d'accroître les investissements consacrés aux mesures d'adaptation au changement climatique, notamment en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques, qui sont essentielles pour promouvoir la sécurité alimentaire en Afrique.

Enfin, du fait de la croissance démographique rapide, le nombre d'habitants n'ayant pas accès à l'électricité devrait s'élever, selon les projections réalisées, à 655 millions d'ici à 2030. Il faudra alors une contribution supplémentaire de 390 milliards de dollars pour assurer l'accès universel à l'électricité en Afrique subsaharienne et de 20 milliards de dollars pour équiper les ménages en matériel de cuisson non polluant (IEA 2011). Il convient d'établir un équilibre judicieux entre des solutions énergétiques centralisées et des solutions décentralisées de façon à accroître l'accès effectif à l'énergie, ce qui exige des capitaux financiers et humains.

2. État de la mise en œuvre par l'Afrique et ses partenaires

1) Efforts déployés par l'Afrique

a) S'appuyant sur les efforts passés et en cours, notamment le Programme de Surveillance

de l'environnement en Afrique dans la perspective du développement durable (AMESD) et le Programme de Surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique (MESA), la CUA accroît ses efforts de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (les services météorologiques et climatologiques), notamment par la formulation du plan de mise en œuvre et de la stratégie de mobilisation des ressources.

- b) La CUA soutient également le Groupe de Africains négociateurs (AGN) et collabore avec la Conférence des Ministres africains de l'environnement (CMAE) dans le cadre des négociations mondiales sur les changements climatiques. Elle s'emploie également à l'élaboration des activités du programme Climat et développement en Afrique (Clim-Dev Afrique), en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies. La CUA a rédigé la Stratégie africaine sur le changement climatique.
- c) Par ailleurs, la CUA encourage auprès de ses États membres une gestion durable des forêts, en partenariat avec les institutions régionales et les organisations internationales concernées.

2) Activités / initiatives des partenaires

- a) Les partenaires au développement ont proposé tout un éventail d'initiatives et de programmes d'appui à des activités dans les domaines relevant de ce pilier, la plupart ayant trait à la gestion durable de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses impacts, notamment en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, et à l'investissement dans l'énergie renouvelable.
- b) S'agissant de la gestion durable de l'environnement, les appuis envisagés par les partenaires au développement portent notamment sur le développement des ressources humaines pour l'environnement et le changement climatique, l'amélioration des systèmes d'information climatique, la promotion du mécanisme de crédit conjoint pour parvenir à une croissance à faible intensité de carbone, la promotion d'une croissance verte dans le secteur agricole et la promotion d'une gestion forestière durable par l'intermédiaire de l'initiative TREES.
- c) En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, les partenaires au développement prévoient de fournir toute une panoplie d'appuis, notamment un renforcement des capacités de recueil, d'analyse/évaluation d'informations et de formulation de politiques de réduction des risques liés aux catastrophes et au changement climatique, tels les sécheresses, les inondations, la désertification et l'érosion côtière, aux niveaux régional, national et local. Des initiatives et des programmes visant à accroître et améliorer le rendement énergétique et à assurer l'accès universel et durable à l'énergie moderne, notamment par l'intermédiaire du soutien apporté à l'IRENA afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables dans les pays africains, la création d'un centre régional de la SADC pour les énergies renouvelables, et le transfert de technologies propres et de solutions novatrices par l'intermédiaire du système SS-Gate, aideront également les pays africains à atténuer les impacts du changement climatique et à s'y adapter.
- d) Parmi les initiatives prévues par les partenaires au développement, on notera des appuis pour les systèmes d'information, le renforcement des capacités en matière d'accès au financement, la formation des professionnels des médias afin d'améliorer les activités de plaidoyer, un appui au dialogue engagé sur le plan régional et mondial sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, tels que Rio +20 et le cadre d'action de Hyogo, et la promotion d'emplois verts pour appuyer le développement économique vert en Afrique.

3. Principaux constats et perspectives d'avenir

- 1) La plupart des initiatives et des programmes envisagés par les partenaires au développement correspondent à ceux qu'envisagent la CUA et ses organismes associés.
- 2) La mise en œuvre continue des initiatives mises en place par l'Afrique et les partenaires au développement est une priorité si l'on veut que des progrès collectifs soient accomplis dans ce domaine d'intervention.
- 3) Il convient d'intensifier la collaboration et de rechercher des synergies entre les parties prenantes afin d'accroître l'impact et l'efficacité des initiatives.

Plan d'action de Yokohama 2013-2017
V. Édification d'une société inclusive pour la croissance

1. Vue d'ensemble du pilier V

La santé et l'éducation constituent les fondements du développement humain pour la croissance, et le progrès est essentiel pour la réalisation des OMD. Dans cette optique, le processus de la TICAD appuiera le renforcement des systèmes de santé et la promotion d'une couverture universelle de la santé sur le continent. Il se engagera également à promouvoir la santé maternelle et infantile, et à soutenir la Campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), ainsi que le traitement des maladies infectieuses et non contagieuses. Le processus de la TICAD œuvrera également à améliorer l'accès aux services de santé reproductive, à l'eau potable et à l'assainissement. Il s'engagera également à mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et à promouvoir la qualité de l'enseignement à tous les niveaux. Dans ce contexte, 11 objectifs ont été fixés dans le Plan d'action de Yokohama 2013-2017, notamment dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire, de la couverture sanitaire, de la santé maternelle et infantile et de la santé reproductive, du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, de l'éradication de la poliomyélite, ainsi que de l'accès à l'eau potable.

Le rapport de 2013 sur les OMD en Afrique, publié par le PNUD, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique africaine (CEA) des Nations Unies, brosse un tableau de la situation où se juxtaposent succès et défis, innovations et obstacles. Les progrès considérables accomplis par l'Afrique sur la voie de la réalisation de nombreux objectifs, cibles et indicateurs sont incontestables. L'Afrique est généralement sur la bonne voie pour atteindre les OMD 2 (éducation universelle et primaire), 3 (égalité des sexes et autonomisation des femmes) et 6 (VIH/sida, tuberculose et paludisme), mais accuse des retards pour les OMD 1 (extrême pauvreté et faim), 4 (mortalité infantile), 5 (santé maternelle), 7 (environnement durable) et 8 (partenariat mondial pour le développement). Par ailleurs, il reste de sérieux défis à relever, en particulier pour faire en sorte que la croissance se traduise par des possibilités d'emplois décents, améliorer la prestation de services et minimiser les inégalités de revenus, les disparités entre les sexes et les inégalités géographiques. L'intensification de la collaboration en vue d'atteindre les OMD restants et pour refléter l'expérience et les perspectives africaines de développement pour l'après 2015 demeure la priorité.

2. État de la mise en œuvre par l'Afrique et ses partenaires

1) Efforts déployés par l'Afrique

- a) L'UA prévoit d'adopter une série de mesures visant à améliorer la performance du système de santé en matière de prestation de soins médicaux de base et l'accès universel à des soins de santé de qualité, ainsi qu'à renforcer les capacités des prestataires de services de façon à créer un centre d'excellence hautement fonctionnel et capable de répondre aux besoins de soins de santé primaires au sein des communautés africaines.
- b) Ces mesures comprendront les initiatives visant l'élaboration de politiques, l'amélioration des systèmes de gestion et le relèvement des performances de prestation de soins cliniques.

2) Activités/initiatives des partenaires

- a) Les partenaires au développement ont proposé toute une panoplie d'initiatives et de programmes pour appuyer des activités dans ces domaines d'intervention.

- b) Les initiatives et programmes envisagés par les partenaires au développement pour ces domaines d'intervention comportent tout un arsenal de mesures d'appui portant notamment sur le développement des capacités et le renforcement des systèmes éducatifs et de santé afin d'améliorer l'accessibilité et la prestation de services et de soins de qualité. Ils comportent également des investissements importants et des appuis techniques visant à améliorer les systèmes éducatifs, de santé et d'approvisionnement en eau de façon à répondre aux besoins actuels croissants. Il s'agit également de dispenser des formations techniques et professionnelles pour les étudiants/professionnels et la possibilité pour ces derniers de suivre des études à l'étranger, ainsi qu'un appui à certains pays ou projets de recherche scientifique.
- c) Les initiatives mentionnées par les partenaires au développement en faveur de l'éducation comprennent l'amélioration de l'environnement éducatif pour 20 millions d'enfants, le développement des projets relevant du programme de renforcement de l'enseignement des mathématiques et des sciences dans l'éducation (SMASE), des investissements d'une moyenne de 900 millions de dollars par an en vue d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation, un appui au renforcement des capacités et à l'élaboration de programmes visant à renforcer le système éducatif et en améliorer la gestion, notamment par des programmes de repas scolaires.
- d) Dans le domaine des services de santé, les partenaires au développement prévoient de fournir des appuis, notamment des appuis importants en matière de développement financier, d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités, afin de renforcer et d'améliorer les systèmes de santé et leur bonne gestion pour la promotion de la couverture universelle de la santé. De nombreux partenaires au développement prévoient également de fournir une assistance particulière et adaptée afin d'améliorer la prestation de services de santé ciblés.
- e) Dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, les partenaires au développement ont mentionné des initiatives telles que la gestion intégrée et durable des systèmes d'aquifères et de bassins partagés de la région sahélienne, l'accès à des sources d'eau potable et à de bonnes conditions sanitaires pour 10 millions de personnes (initiative SHIAWASE), l'initiative mondiale pour l'eau et l'assainissement de la FICR et des mesures en faveur de la gestion intégrée des déchets solides et de la gestion des déchets dans les mégapoles africaines.
- f) En outre, les partenaires au développement entendent encourager une réflexion stratégique sur les priorités régionaux essentiels en matière de développement, notamment dans le cadre des débats sur l'après 2015.

3. Principaux constats et perspectives d'avenir

- 1) La plupart des initiatives et des programmes envisagés par les partenaires au développement correspondent à ceux qu'envisage la CUA.
- 2) La mise en œuvre continue des initiatives mises en place par l'Afrique et les partenaires au développement est une priorité si l'on veut que des progrès collectifs soient accomplis dans ce domaine prioritaire.
- 3) Il convient, dans la mesure du possible, d'intensifier la collaboration et de rechercher des synergies entre les parties prenantes afin d'accroître l'impact et l'efficacité des initiatives et d'éviter les chevauchements d'activités.

Plan d'Action de Yokohama 2013-2017

VI. Consolider la Paix, la Stabilité, la démocratie et la bonne gouvernance

1. Vue d'ensemble du Pilier VI.

La paix et la sécurité sont une condition préalable au développement socio-économique en Afrique. Le processus de la TICAD V vise à renforcer la mise en œuvre de l'Architecture de Paix et de Sécurité en Afrique (APSA), et à renforcer les capacités de l'UA et des Communautés économiques régionales (CER) / Mécanismes régionaux(MR) pour leur permettre de prendre en charge les défis récurrents et émergents qui menacent la paix et la sécurité sur le continent. Ces défis sont liés, entre autres, à la sécurité et la sûreté maritimes, à la lutte contre le terrorisme et à la corruption. En plus de la contribution à l'opérationnalisation des composantes essentielles de l'APSA tels que le Groupe des Sages, le Système continental d'alerte rapide et de la Force africaine en attente, ainsi que le soutien aux Opérations de soutien et de maintien de la paix en Afrique (OSP), le processus de la TICAD V vise également à augmenter le nombre de personnes formées pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, à appuyer les programmes d'action nationaux élaborés sur la base des évaluations du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Dans un passé récent, le continent africain a connu une résurgence des conflits et de crises, y compris des activités croissantes de terrorisme. A cet égard, le processus de la TICAD V ambitionne de renforcer le leadership africain dans le règlement pacifique des différends, et dans les domaines de la prévention des conflits, de l'alerte précoce et de la réaction, de la médiation, de la reconstruction post-conflit et du développement ainsi que dans celui de la capacité administrative et institutionnelle, avec pour l'objectif général de promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains.

2. Etat de mise en œuvre par l'Afrique et les partenaires

(1) Efforts déployés par l'Afrique

- (a) La Commission de l'Union africaine (CUA), les CER et les pays africains vont faciliter le développement et la mise en oeuvre de politiques et de cadres institutionnels pour la prévention, la gestion pacifique et la résolution des conflits et des crises. Ceci se fera à travers le renforcement du leadership de l'Afrique dans le cadre de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité, dans les domaines de la prévention des conflits, de l'alerte précoce et de médiation, y compris par le recours au Groupe des Sages et envoyés spéciaux, et par le soutien à la cellule maritime logée dans la Division des Opérations de soutien de la paix de l'UA (DOSP) et par la mise en œuvre de la politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA (PCRD).
- (b) L'UA va par ailleurs améliorer l'opérationnalisation de la Force africaine en attente et de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises. La CUA et les CER / MR envisagent de renforcer la coordination entre eux dans la lutte contre les menaces transnationales. En outre, la CUA mettra en œuvre des programmes qui favorisent la sécurité humaine en Afrique.
- (c) En outre, l'UA poursuivra ses efforts dans le domaine de maintien de la paix et apportera

son appui aux initiatives africaines à travers les missions africaines, dont AMISOM, MISCA, MISAHHEL et aux initiatives régionales contre l'Armée de résistance de seigneur (LRA), entre autres. L'UA continuera à travailler avec divers partenaires pour améliorer ses propres efforts, en étant présente au niveau régional.

(2) Activités/initiatives des Partenaires

- (a) Les partenaires soutiennent l'Afrique dans son effort d'appropriation et de renforcement de ses capacités, dont les capacités institutionnelles des CER, à l'effet de mettre en œuvre efficacement les activités contribuant à la paix et la stabilité. Ceci se fera à travers le soutien aux centres de formation de maintien de la paix en Afrique et aux missions de maintien de la paix en Afrique; la coopération technique dont KAIZEN ; l'encouragement des femmes et des jeunes à participer aux mécanismes institutionnels et aux processus pour la paix et la sécurité.
- (b) Les partenaires vont également augmenter leur soutien aux efforts de l'Afrique en matière de prévention de conflits, et trouver des solutions aux problèmes humanitaires comme les personnes déplacées à cause de conflits, contribuer à la reconstruction post-conflit à travers l'appui à la réduction de la pauvreté; l'autonomisation des femmes et des jeunes; la réduction de la violence; le développement de l'alerte précoce et les systèmes et mécanismes d'intervention rapide; la création des initiatives de réconciliation communautaire; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, etc. Les partenaires apportent également une aide en vue d'accroître le rôle de l'UA et des CER dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, et de renforcer coopération de ces dernières avec l'Organisation des Nations Unies sur ces questions.
- (c) Les partenaires apportent aussi plus de soutien aux efforts de l'Afrique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, le crime organisé transnational et la piraterie. Les activités envisagées dans ce registre sont, entre autres, l'appui au renforcement des cadres réglementaires, le contrôle aux frontières et le développement des capacités au niveau national et régional.
- (d) Un certain nombre d'initiatives visent à renforcer la bonne gouvernance en Afrique, notamment en apportant un appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), aux institutions législatives et judiciaires, aux institutions constitutionnelles et électorales, aux administrations de gouvernance locale, aux organisations de la société civile et aux processus de dialogue et de réconciliation nationale visant à améliorer l'obligation redditionnelle, la participation et la représentation.

3. Principaux constats et perspectives d'avenir

- (1) Les efforts déployés par les bailleurs de fonds dans le contexte de ce pilier sont en cohérence avec les accords et les cadres existants, et avec les priorités de l'UA en matière de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.
- (2) Il est nécessaire de disposer de fonds prédictibles, en raison notamment de la nature et de la configuration des conflits en Afrique et de la nécessité d'apporter un appui permanent aux opérations de maintien de la paix existantes, qui favorisent le développement socio-économique. L'UA est en train d'accroître ses propres efforts pour trouver le financement domestique pour ses initiatives de paix et de sécurité.
- (3) Il est nécessaire d'inclure des initiatives et des activités spécifiques et ciblées qui permettraient de réaliser les doubles objectifs relatifs aux femmes et aux jeunes.